

surveillances de l'eau

Gestion

Le groupe CONSTOX, unité en charge des constatations judiciaires NRBCe

La mission de la criminalistique NRBCe au titre de la Police nationale relève de l'unité CONSTOX du Service national de police scientifique (SNPS). Créée en 2011, il s'agit d'une unité d'intervention de niveau 3 de la Police nationale, échelon d'intervention NRBCe spécialisé. Elle est chargée d'effectuer des constatations judiciaires ou des perquisitions en milieu contaminé par des agents nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Le groupe est composé de personnels scientifiques du SNPS et des services territoriaux de police scientifique, d'officiers de police judiciaire de la Direction nationale de la police judiciaire (DNPJ) et de la Préfecture de police de Paris répartis sur l'ensemble du territoire national. Ces agents, rompus aux constatations sur des scènes d'attentats et de crimes majeurs, sont formés puis habilités par le SNPS dont le siège, installé à Écully (département du Rhône), abrite les équipements et l'équipe en charge du pilotage et du maintien en condition opérationnelle de l'unité. Elle est une composante du Détachement Central Interministériel d'Intervention Technique (DCI-IT), structure qui regroupe des experts et développe son expertise dans la prévention des actes de terrorisme de nature NRBCe et assure, en situation de crise, le traitement sur tout engin ou situation susceptible de présenter une menace.

Les équipements de protection individuelle

L'unité CONSTOX (pour Constatation en milieu toxique) dispose d'équipements de protection individuelle lui permettant de réaliser ses missions quel que soit le contaminant. Ses agents sont formés au port du masque à cartouche large spectre avec des tenues filtrantes (type 4) et tenues étanches aux liquides (type 3), ainsi qu'au port d'appareils respiratoires isolants pour les tenues étanches aux liquides et au gaz (scaphandres de type 1) ou les tenues de type 3.

Les missions

L'unité CONSTOX construit ses procédures en étroite collaboration avec les unités spécialisées partenaires et, notamment, celles des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), sur lesquels elle s'appuie pour ses interventions. Elle se concentre ainsi sur son cœur de métier, à savoir la recherche, le prélèvement et l'analyse des traces et indices lors de constatations judiciaires sur des scènes accidentelles ou criminelles, des scènes d'attentat, des perquisitions dans des lieux où des produits toxiques peuvent être détenus ou fabriqués. Outre le rôle de conseil à l'échelon local, les référents territoriaux remplissent à l'événement le rôle de précurseurs en préparant l'intervention de l'unité, notamment auprès du Commandant des opérations de secours (COS) et du Commandant des opérations de police et de gendarmerie (COPG). Les référents territoriaux sont équipés à titre individuel d'une tenue filtrante (type 4) avec masque à cartouche filtrante large spectre. Ils peuvent donc effectuer une entrée sur zone,



Unité CONSTOX. © SNPS.

si cette tenue le permet et après validation du COS et du chef de dispositif CONSTOX, pour effectuer une première évaluation de la scène. Ils peuvent le cas échéant, en fonction du contaminant et toujours avec l'autorisation du chef de dispositif CONSTOX, se faire prêter une tenue adaptée par une force spécialisée.

La méthodologie d'intervention

Dès l'arrivée de l'échelon central sur zone, les différentes phases de l'intervention de l'unité CONSTOX peuvent débuter. Pour éviter tout transfert de contamination, les agents CONSTOX sont formés sur le principe de « mains propres/mains sales »⁽¹⁾. L'entrée en zone contaminée de l'unité n'interviendra que si la levée de doute pyrotechnique a été réalisée.

Les équipes successives entrant en zone seront en contact radio permanent avec le poste de commandement CONSTOX. • La **reconnaissance**, réalisée par un binôme, est la première phase de la méthodologie d'intervention. Elle ne doit durer que le temps nécessaire à l'évaluation globale de la situation. La fixation de la scène sera assurée par des vidéos et des prises de vue qui peuvent être faites par un drone, une caméra 360° qui permet de réaliser une visite virtuelle et des appareils photographiques et Go Pro en caisson étanche. À l'issue et au vu des informations récupérées auprès des différentes unités entrées en zone, il est décidé précisément de la stratégie d'intervention.

• En fonction de la configuration des lieux, si elle est jugée nécessaire, la **sectorisation** de la scène est effectuée par un ou plusieurs binômes. Chaque secteur sera identifié selon un numéro d'ordre identique à ceux utilisés dans le cadre des attentats conventionnels.

• Selon l'étendue de la zone à traiter et du nombre de secteurs, la **recherche et matérialisation** des traces et indices sont effectuées par un ou plusieurs binômes. Elle consiste à repérer et marquer de la manière la plus visible les différents éléments intéressant l'enquête qui devront faire l'objet, soit d'une recherche de traces sur place, soit d'un prélèvement.

Leur nombre devra tenir compte des difficultés d'analyse des prélèvements contaminés.

• La **phase de prélèvement et de conditionnement** est assurée par une équipe de quatre agents *a minima* par secteur avec, pour chacun, un rôle défini (OPJ, logisticien, relais/photographe, « mains sales »). Les prélèvements seront référencés et conditionnés en double enveloppe en zone d'exclusion (figure 1).



Figure 1 - Prise de vue d'un prélèvement par écouvillon. © CONSTOX.

• L'atelier sortie de matériels sensibles est positionné à proximité immédiate du sas inter-services⁽²⁾. Est considéré comme matériel sensible tout ce qui est important pour l'enquête (scellés, carte mémoire d'appareil photographique, etc.) ou rare et qui peut être réengagé sur un autre site contaminé. Une décontamination d'un matériel ou de la deuxième enveloppe du conditionnement d'un prélèvement est réalisée par une unité partenaire (SDIS...) en amont de cet atelier. Une équipe de trois agents CONSTOX *a minima* est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'atelier. Les prélèvements en double enveloppe et les matériels sont placés sous emballage à l'aide d'une gaine plastique adaptée et d'une thermoscelleuse pour assurer l'étanchéité. Cet atelier, géré par l'unité CONSTOX, est mis à disposition des autres unités spécialisées qui en expriment le besoin.

Investigations particulières au Point de Regroupement des Effets Personnels (PREP)

Les effets personnels des victimes et des impliqués sont stockés dans des sacs au PREP, respectivement au Point de Regroupement des Victimes (PRV) et au Point de Regroupement des Impliqués (PRI). Ils disposent de la même identification que l'individu concerné, de manière à pouvoir les rapprocher lors de la poursuite des investigations judiciaires et/ou celles relevant de l'identification. L'unité CONSTOX interviendra, selon les nécessités de l'enquête, par équipes successives de quatre agents, selon le schéma utilisé lors de la phase de prélèvement et de conditionnement.

Gestion des victimes décédées

Dans un premier temps, les personnes décédées en zone d'exclusion (décédés primaires) sont laissées à l'endroit de leur découverte afin de procéder à leur localisation et de préserver les traces et indices.

Dans un second temps, les corps sont regroupés au sein du Point de Regroupement des Décédés (PRD) en zone contrôlée pour poursuivre les investigations judiciaires et/ou celles relevant de l'identification.

Les victimes décédées après avoir été prises en charge par les secours (décédés secondaires) sont également regroupées au sein du PRD.

Identification des Victimes de Catastrophe (IVC)

En cas de persistance de la contamination des corps, les investigations *post-mortem* pour l'identification des victimes décédées sont menées sur site et les opérations sont supervisées par des agents CONSTOX formés à l'IVC.

L'équipe IVC est composée d'une équipe *ante-mortem* et d'une équipe *post-mortem*. L'équipe *ante-mortem* (positionnée hors du site de l'événement) procède aux entretiens avec les familles au Centre d'accueil des familles (CAF) et est chargée de récupérer des données du vivant de la victime (dossier médical, tatouages, etc.). L'équipe *post-mortem* est chargée des opérations de relevage des corps en zone d'exclusion et des chaînes d'examen de corps, corps référencés et placés sous X (sans mention nominative), conformément au protocole Interpol, positionnées en zone contrôlée, à proximité du PRD (figure 2).



Figure 2 - Chaîne d'examen de corps. © CONSTOX.

Une équipe de réconciliation est chargée de procéder aux rapprochements des données *ante-mortem* et *post-mortem* et de proposer des dossiers à la commission d'identification. La commission d'identification, présidée par un magistrat, est seule habilitée à prononcer de façon formelle les identifications.

Autonome dans ses missions de constatations judiciaires et d'identification de victimes de catastrophes réalisées en zone d'exclusion et contrôlée, l'unité CONSTOX s'appuie sur ses partenaires pour effectuer la détection, les prélèvements et l'analyse des produits toxiques dont elle n'a pas la charge. Elle s'inscrit pleinement dans la démarche inter-services et participe, en tant qu'unité nationale, aux exercices et entraînements interministériels zonaux des différentes zones de défense.

(1) Principe mains propres/mains sales : ce principe, où seul le « mains sales » est au contact direct du contaminant, permet d'éviter le transfert de contamination lors du conditionnement des prélèvements et des échanges de matériels.

(2) Sas inter-services : point unique pour les entrées et sorties de l'ensemble des intervenants d'une zone contaminée à une zone « propre ». L'objectif est d'éviter le transfert de contamination entre les différentes zones.

Groupe CONSTOX, Section des unités nationales opérationnelles, Bureau de la scène d'infraction et de l'assistance opérationnelle, sous-direction de la criminalistique, Service national de Police scientifique, Écully.